

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390002: navigation par poussage et en continu
En vigueur au 01/06/2008 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. : Bateaux pousseurs de 300 cv effectifs et plus

Fonction	
Capitaine	2443.60
Premier timonier	2242.79
Deuxième timonier	2127.11
Matelot-motoriste	2067.99
Matelot	1979.51
Batelier de barge	2106.64
Aide-batelier de barge de plus de 18 ans	1987.52
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant plus d'un an de service	1739.09
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant moins d'un an de service	1572.33

2. : Bateaux pousseurs de moins de 300 cv effectifs

Fonction	
Capitaine	2229.19
Premier timonier	2048.79
Deuxième timonier	1943.25
Matelot-motoriste	1894.45
Matelot	1816.15

3. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1487.20